Slovénie: demande d'adhésion du 10 juin 1996 et partenariat

1997/2181(COS) - 04/10/2000 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant par 475 voix contre 17 et 24 abstentions, le rapport de M. Claudio MARTELLI (PSE, I) sur l'adhésion de la Slovénie, le Parlement européen salue les progrès réalisés par ce pays dans de nombreux domaines tels que la réforme économique et la transposition de l'acquis. Il rappelle que la Slovénie doit continuer à satisfaire aux critères de Copenhague, notamment dans les secteurs non réglés et mentionnés dans le rapport de la Commission de 1999. Soulignant que ce pays dispose désormais d'un système économique qui fonctionne bien, le Parlement insiste sur la stabilité macro-économique de la Slovénie. Sur un autre plan, le Parlement considère que l'adhésion de la Slovénie est un important facteur de stabilisation de la région, et pourrait ouvrir la voie à la perspective de l'adhésion potentielle des autres pays de l'Europe du sud-est. Il souligne en particulier le rôle constructif joué par la Slovénie lors des récents conflits de la région, ainsi que sa contribution décisive au processus de stabilisation. À ce propos, il insiste pour que le renforcement des contrôles frontaliers dans le cadre de la préparation à l'adhésion tienne dûment compte des relations commerciales régionales dans le cadre du pacte de stabilité. Sur la plan économique, le Parlement demande que le processus de privatisation soit poursuivi dans le secteur des assurances. Il constate avec satisfaction l'accélération du rythme de transposition de l'acquis communautaire et se réjouit de la décision du gouvernement slovène de procéder d'ici à la fin de l'an 2000 à la reconversion des boutiques · duty free · situées aux frontières du pays et de poursuivre sa propre politique de restitution des propriétés. Toutefois, le Parlement note que de nouveaux progrès doivent être accomplis dans la réforme du système judiciaire et de l'administration publique et que des organismes dotés de ressources financières et humaines adaptées doivent être créés dans des secteurs clés comme l'agriculture et l'administration des douanes, etc. Se félicitant de l'excellente capacité d'absorption des fonds du programme PHARE par la Slovénie, le Parlement espère que la gestion et l'impact des fonds dont la Slovénie bénéficie au titre des programmes SAPARD et ISPA seront tout aussi efficaces. Il invite les autorités slovènes à associer étroitement les acteurs locaux et régionaux, ainsi que les partenaires sociaux, à la programmation, la mise en oeuvre et l'évaluation des mesures structurelles. Sur un autre plan, le Parlement se félicite de l'association progressive de la Slovénie aux activités de politique étrangère de l'Union, visible lors de la guerre au Kosovo, et du renforcement de la coopération dans le secteur de la justice et des affaires intérieures. Il souhaite enfin que le contentieux frontalier avec la Croatie soit rapidement résolu, aussi bien pour ce qui est de la question de l'accès à la baie de Pirano que de la frontière terrestre.